

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement de la gendarmerie
pour Saint-Pierre-et-Miquelon

**Décision n° 521 du 7 septembre 2018 portant attribution, en 2018,
de la prime de résultats exceptionnels à titres individuel et exceptionnel**

NOR : INTJ1808617S

Le commandant de la gendarmerie pour Saint-Pierre-et-Miquelon,
Vu le code de la défense ;
Vu la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure ;
Vu le décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 modifié portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale ;
Vu l'arrêté du 11 octobre 2004 modifié portant application du décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 modifié portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale,

Décide:

Article 1^{er}

Les personnels militaires de la gendarmerie en activité de service et de la réserve dont les listes sont jointes percevront, à titres individuel et exceptionnel, au titre de l'année 2017, une prime de résultats exceptionnels.

Article 2

Une prime de 300,00 € (trois cents euros) est attribuée, à titre individuel, aux militaires dont la liste figure en annexe I.

Article 3

Une prime de 300,00 € (trois cents euros) est attribuée, à titre exceptionnel, aux militaires dont la liste figure en annexe II.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 septembre 2018.

*Le lieutenant-colonel,
commandant la gendarmerie
pour Saint-Pierre-et-Miquelon,*
J.F. CHAUVIN

ANNEXES

ANNEXE I

**LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS,
À TITRE INDIVIDUEL, D'UN MONTANT DE 300,00 € POUR L'ANNÉE 2017**

Ales Romain	NIGEND : 301 584	NLS : 8 090 484
Bastien Jérôme	NIGEND : 175 757	NLS : 8 030 654
Collonge Thomas	NIGEND : 211 598	NLS : 8 063 316
Communeau Grégory	NIGEND : 225 523	NLS : 8 084 116
Grochowalski Hervé	NIGEND : 211 592	NLS : 8 063 333
Le Dorze Yannick	NIGEND : 220 230	NLS : 8 083 455
Marest Nuno	NIGEND : 199 655	NLS : 8 050 072
Marie François-Xavier	NIGEND : 240 007	NLS : 8 087 685
Tinois Patrice	NIGEND : 205 679	NLS : 8 058 557

ANNEXE II

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIAANT D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS
À TITRE EXCEPTIONNEL, D'UN MONTANT DE 300,00 € POUR L'ANNÉE 2017

Bertrand Xavier	NIGEND : 142276	NLS : 5272410
Quinnez Sébastien	NIGEND : 234253	NLS : 8086270
Thiriat Bernard	NIGEND : 129663	NLS : 5282593